

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Convocations adressées le 17 janvier 2017

ORDRE DU JOUR

- Sécurité : traversée de Marolles
- Ecole : Informatique
Travaux
- Bois : Information coupes de bois
Affouage
- Infos et questions diverses

L'an deux mil dix-sept et le mardi vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;
Mrs Francis BLOT, Jean-Louis DROCHE, Guy DAUVISSAT, Francis GERBEAU

Absents excusés : M. Bernard DEFAIX

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



SECURITE : TRAVERSEE DE MAROLLES

Le Maire propose à l'Assemblée la pose de feu tricolore au niveau des bennes à verres dans les deux sens pour un montant estimatif de 20 000.- € HT subventionné par les amendes de polices à hauteur de 50 %.

Pour la pose de chicane au niveau de la salle des fêtes le coût estimatif est de 3 200.- € HT.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion de Conseil.

ECOLE

Visa préfecture le :

Informatique : *Le Maire informe le Conseil Municipal que le parc informatique de l'école d'Ervy le châtel était vétuste et a été remplacé. Le coût est de 4 725 € HT dont 694.60 € à la charge de la commune de Marolles sous Lignières. Le Conseil Municipal accepte de participer à cet achat.*

Travaux rénovation : *Le Maire informe que la mairie d'Ervy le Châtel a effectuée des travaux de rénovation (mobilier, maçonnerie, couverture, menuiserie...) à l'école primaire pour un montant total de 158 269.80 €. Ervy le Chatel après avoir déduit les diverses subventions et la récupération de la TVA. La mairie d'Ervy le Chatel demande la participation des autres communes à cet investissement. Soit pour Marolles le coût serait de 11 107,45 €. Après renseignement, le Maire informe le Conseil que les travaux réalisés sont de l'investissement et que le coût n'a pas lieu d'être répercuté aux Communes. Le Conseil Municipal refuse de participer à cet investissement.*

BOIS : information coupes de bois et affouage

Visa préfecture le :

Les têtes de chêne de la parcelle 39 sont pour l'affouage 2018.

Des travaux vont être entrepris et nous espérons bénéficier d'une subvention dans les parcelles 15 et 16 (celle qui ont subies l'incendie).

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- ** **Achat balayeuse** : *Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, celle-ci demande à la Commune d'établir un plan de désherbage ainsi qu'un audit. Ce plan demande l'intervention d'un bureau d'étude ce qui implique un coût supplémentaire voir plus que les 50% d'aide et l'obligation de respecter l'audit. Le Maire propose de faire l'achat de la balayeuse sans demande de subvention. Le Conseil accepte la proposition.*
- ** **Subvention école Eryy le Châtel** : *Comme tous les ans l'école maternelle d'Eryy le Châtel demande 5 € par enfant pour les sorties extérieures. 3 enfants sont concernés. Le Conseil accepte le versement de 5 € par enfant.*
- ** **Frais scolaires de Dannemoine** : *Le Maire informe le Conseil que nous avons 2 enfants inscrits à l'école de Dannemoine. Le montant des frais s'élève à 2 143.62 €. Les frais étant excessifs, le Maire s'entretiendra avec les parents concernés et avec la Commune de Dannemoine.*
- ** **Annulation dette** : *Suite à une demande du Tribunal de Vannes, nous devons annuler une facture d'eau pour un ancien administré. Le Conseil Municipal accepte.*
- ** **Vitraux Eglise** : *Le Maire demande aux conseillers d'être mandaté pour faire une demande de subvention auprès de notre Député. Le Conseil Municipal accepte cette demande.*
- ** **Feu d'artifice** : *Le Maire informe les contraintes liées à l'organisation du feu d'artifice (autorisation du canal, stockage et habilitation des artificiers). Le Maire propose de remplacer le feu d'artifice par un concert à l'étang de Marolles le 18 juin 2017. Le repas du 14 juillet comme précédemment.*
- ** **Chemin de St Vorles** : *Le Maire informe que nous sommes toujours en attente de l'intervention de l'entreprise GILLET depuis 1 an et demi et a demandé un devis à l'entreprise MANSANTI TP pour les mêmes travaux. Nous prendrons une décision lors de la prochaine réunion.*
- ** **Salle des fêtes** : *Le Maire informe le Conseil Municipal que les agents ont peint le mur de la scène et demande un avis pour peindre le mur de la salle (de moitié en attendant les travaux) en blanc cassé. Le Conseil Municipal approuve la proposition.*
- ** **Réfection des bordures de trottoirs** : *M. Guy DAUVISSAT propose de faire réparer les bordures de trottoirs qui sont abimées. Le Conseil Municipal accepte la proposition.*

Séance levée à 22h00

A Marolles sous Lignières, le 26 janvier 2017
Le Maire,

Alain LIEUTIER